



Date : Le 22 avril 2021

Titre : Remplacement de la pompe d'incendie, Ambassade du Canada aux États-Unis, à Washington, DC

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 21-180222

---

Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

---

### **ADDENDA N° 1**

#### **1. A7. REMISE DES PROPOSITIONS**

DELETE :

Pour que la proposition soit valide, elle doit être reçue au plus tard à 14h00 (heure normale de l'Edt) avril 22 2021 ci-après dénommé « date de clôture ».

INSÉRER :

Pour que la proposition soit valide, elle doit être reçue au plus tard à 14h00 (heure avancée de l'Est) avril 29 2021 ci-après dénommé « date de clôture ».

#### **2. A9. CONFERENCE DES PROMOTEURS**

DELETE :

Aucune visite des lieux n'aura lieu

INSÉRER :

Visite facultative des lieux

Il est recommandé que le promoteur ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au 501 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington D.C., États-Unis, 20001, le 27 Avril 2021. La visite des lieux débutera à 09:00 (heure avancée de l'Est)

Les promoteurs sont priés de communiquer avec le Conseiller Contractuel au plus tard le 26 avril 2021, pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux promoteurs de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux promoteurs qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les promoteurs qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.